

**Procédure de recrutement par entretien 2025**

Extraits du Règlement Intérieur de l’ED : <https://ed-vaame.doctorat-paysdelaloire.fr/presentation> et extraits du [Guide du recrutement d'un.e doctorant.e dans l'ED VAAME](https://ed-vaame.doctorat-paysdelaloire.fr/medias/fichier/ed-vaame-guide-du-recrutement-doctorants-2023_1677850285237-pdf?ID_FICHE=1616457&INLINE=FALSE) accessibles sur le site de l’ED VAAME, onglet « Avant » rubrique « Offre de thèse et recrutement » - <https://ed-vaame.doctorat-paysdelaloire.fr/avant>

**AVANT : AFFICHAGE du SUJET**

Quelle que soit la nature du financement de thèse, la direction de thèse doit remplir le Dossier de projet de thèse 2024. L’affichage de l’offre de thèse doit être réalisé par le·la directeur·rice du projet de thèse, au moins 3 semaines avant le recrutement, en version française et anglaise, **sur la plateforme AMETHIS** (<https://amethis.doctorat.org/amethis-client/prd/campagnes>). Les instructions pour le dépôt sont détaillées sur la plateforme. Celui-ci nécessite de compléter les différents champs disponibles sur la plateforme AMETHIS et de remplir un document décrivant le projet de thèse, en français et en anglais. Ce document est téléchargeable à partir de ce [lien](https://ed-vaame.doctorat-paysdelaloire.fr/avant).

……..

La **vérification de la conformité administrative** de l’offre de thèse (respect des conditions de financement et d'encadrement) est faite par le·la gestionnaire de l’ED (ed-vaame@doctorat-paysdelaloire.fr) qui **valide la publication** sur Amethis.

……..

NB : Ces dossiers pourront donc être traités **au fil de l’eau**, suivant le calendrier exigé par le financeur

**SELECTION des CANDIDAT.ES à AUDITIONNER**

Les dossiers des candidat·es retenu·es par la direction de thèse pour un **entretien de recrutement** doivent répondre aux mêmes critères administratifs et scientifiques que ceux requis pour les candidatures retenues sur financements d’établissement.

………

Quel que soit le financement du projet de thèse et le mode de recrutement (concours ou
entretien), l’ED VAAME demande, dans la mesure du possible, le respect des deux règles suivantes :

1) La mise en concurrence de candidats au projet de thèse
2) Le respect du seuil d’admissibilité de l’ED VAAME.

Le respect de ces 2 règles assure l’égalité d’évaluation et de traitement entre l’ensemble des
candidat·es de l’ED VAAME. Dans sa lettre jointe au dossier de demande de financement comme les
thèses CIFRE, l’ED VAAME précisera le respect ou non de ces consignes.

……..

L’admissibilité d’une candidature a pour base trois critères :

● Critère 1 : les résultats de Master ou équivalence (M1 et M2)
● Critère 2 : les motivations du·de la candidat·e
● Critère 3 : l’adéquation du·de la candidat·e au projet de thèse

Chaque critère est noté et pondéré pour permettre le calcul d'une note d'admissibilité. En dessous
d'une note minimale de 5/10, la candidature n'est pas admissible.

Pour le calcul de la note d'admissibilité de chaque candidature à un projet de thèse, il faut utiliser le [Fichier Excel pour le calcul d'admissibilité](https://ed-vaame.doctorat-paysdelaloire.fr/medias/fichier/calcul-de-la-note-d-admissibilite-d-une-candidature-a-une-these-ed-vaame-2023_1679396225974-xlsx?ID_FICHE=1616457&INLINE=FALSE) , formaté et simple d’utilisation, qui est téléchargeable sur le site de l’ED VAAME, onglet « Avant » rubrique « Offre de thèse et recrutement » - <https://ed-vaame.doctorat-paysdelaloire.fr/avant>. La note d'admissibilité sera prise en compte exclusivement lors du processus de présélection des candidats en vue de l'audition et ne sera pas prise en considération dans le classement post-entretien.

Ce fichier excel, avec la notation de tou·tes les candidat·es (pas uniquement ceux·celles qui seront entendu·es en entretien) devra être envoyé au secrétariat de l’ED VAAME : ed-vaame@doctorat-paysdelaloire.fr).

**L’ENTRETIEN**

Les entretiens de recrutement sont organisés par l’unité de recherche d’accueil (cf. par la direction de thèse), éventuellement en visioconférence, , en présence d’au moins un·e représentant·e de l'École Doctorale**. Cette personne, désigné·e par la direction de l’ED parmi les membres HDR rattachés à l’ED, appartient à une autre unité de recherche et ne fait pas partie de l’encadrement de la thèse.** Elle seragarante du respect des bonnes pratiques de recrutement et de l’équité entre le.s candidat·es.

……..

Comme pour le concours de l’ED, conformément au modèle du concours de l’ED, si au moins deux candidats sont admissibles, ils doivent alors être soumis à une audition.Le jury d’audition doit vérifier les motivations du·de la candidat·e, évaluer sa capacité à réaliser une thèse et son intention d’appropriation du sujet et d’intégration dans la future équipe d’accueil.

Les auditions peuvent se faire en français ou en anglais. Pour le.s postulant·es délocalisé·es, l’audition peut être conduite par visio-conférence.

……..

Après l’entretien, le·la représentant·e de l'École Doctorale (ne faisant pas partie de l’encadrement de la thèse) doit envoyer, dans les plus brefs délais, le fichier « ENTRETIEN - Fiche Retour recrutement » complété au secrétariat de l’ED VAAME(ed-vaame@doctorat-paysdelaloire.fr), ainsi qu’au gestionnaire de site en mettant en copie la direction de thèse et la direction de l’ED [nathalie.leduc@univ-angers.fr].